



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2337

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Agenda 21 Vallée de la Chimie - Programme d'actions 2017 - Attribution de subvention à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC)**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Huguet), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

Conseil du 6 novembre 2017**Délibération n° 2017-2337**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Agenda 21 Vallée de la Chimie - Programme d'actions 2017 - Attribution de subvention à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon pilote une démarche spécifique d'Agenda 21 territorial sur le périmètre de la Vallée de la Chimie. Il vise à faire évoluer progressivement les politiques locales, les projets, les "modes de faire" vers le développement durable, avec une démarche participative et à créer des effets d'entraînement positifs. L'objectif est également de développer les conditions d'une cohabitation entre la ville, l'industrie et la composante naturelle du territoire. La force de cette démarche repose sur l'implication des communes mais aussi des acteurs économiques locaux (industriels comme PME) dans la définition et la mise en œuvre des actions.

L'Agenda 21 Vallée de la Chimie participe au projet directeur de la Vallée de la Chimie et incarne son volet développement durable. Il permet de promouvoir, d'impulser, de soutenir ou de coordonner des actions concrètes sur les principes du développement durable et notamment sur l'écologie industrielle, les changements de comportements ou le patrimoine (naturel comme industriel).

Des associations partenaires participent à la mise en œuvre des objectifs partagés de l'Agenda 21 Vallée de la Chimie en proposant et en portant des actions.

Dans ce cadre, la Métropole apportera son soutien financier à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC) sur une série de 3 actions.

L'ADDVC a été créée pour renforcer les synergies entre les acteurs du territoire. Elle regroupe des entreprises, des centres de recherche et des communes. Son objectif est d'aborder des problématiques qui ne sont pas strictement situées au cœur de l'activité des établissements membres mais qui concernent directement les salariés et de rassembler tous les acteurs de la Vallée de la Chimie autour de projets développement durable, en proposant des mutualisations.

Les 3 actions 2017 menées en partenariat avec la Métropole sont :

- l'organisation d'un événement "Développement durable" avec les acteurs de la Vallée de la Chimie : centrée sur des témoignages et des partages d'expériences, ce temps fort permettra de valoriser les actualités et réalisations des acteurs de la Vallée de la Chimie qui concourent au développement du territoire. Les échanges permettront d'identifier de nouveaux axes de travail qui pourront être portés par l'association,

- le lancement d'une opération collective pour identifier, communiquer et agir sur les nuisances : une réflexion sera conduite sur la création d'un "Observatoire de la qualité de l'air" afin de mesurer et objectiver l'impact des activités industrielles de la Vallée ; de modéliser la qualité de l'air du territoire mais également d'identifier des pistes de progrès. En parallèle à un volet technique, un travail de sensibilisation et de formation des habitants riverains sera conduit. Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet SMART CITY en partenariat avec la Métropole, la Caisse des dépôts et l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes,

- le déploiement d'actions collectives pour encourager les changements de comportements vers des pratiques durables : les entreprises seront sensibilisées sur l'impact de leurs activités afin de favoriser les échanges de pratiques, les retours d'expérience et le développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement à l'échelle du territoire. L'ADDVC apportera un accompagnement aux entreprises volontaires. En parallèle, des animations vers les salariés des entreprises et les agents des collectivités permettront de les impliquer et de les informer des enjeux locaux et de les encourager vers des comportements éco-responsables.

Ce soutien se traduit par une convention attributive de subvention entre la Métropole et l'ADDVC d'un montant de 12 900 € sur une dépense subventionnable retenue de 25 800 € répartie ainsi par action :

Intitulé de l'action	Dépenses subventionnables retenues en €	Montant de la subvention de la Métropole en € nets de taxes
Organiser une journée Développement Durable	11 300	5 650
Identifier, communiquer et agir sur les nuisances	5 000	2 500
Encourager les changements de comportements vers des pratiques durables	9 500	4 750
Total	25 800	12 900

Pour mémoire, le montant d'aides attribuées par la Métropole à l'ADDVC s'élevait à :

- 13 700 € en 2016 dédiés à la création de l'édition 2016 de l'Observatoire développement durable, au lancement d'une réflexion collective sur la qualité de l'air et la mise en œuvre d'une action collective pour encourager les changements de comportements individuels vers des pratiques durables,

- 14 600 € en 2015 dédiés à la réalisation d'une publication Développement Durable, la mise en place d'une action collective sur la préservation de la biodiversité et l'entretien durable des espaces verts ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 12 900 €, au profit de l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC), afin de soutenir le projet associatif dans le cadre de l'Agenda 21 Vallée de la Chimie au titre de l'année 2017, piloté par la Métropole de Lyon,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'ADDVC définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 70 - opération n° 0P26O2868, pour un montant de 12 900 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.